

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau et commission Finances
séance n°17

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 6 février 2019 – 18h30**

Salle du Conseil – CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du Bureau du 27 novembre 2018.**
 - **Fonctionnement du PETR :**
 - Préparation des documents budgétaires.
 - **Avis du Bureau sur les documents d'urbanisme / de planification :**
 - projet de SCoT Val de Saône Vingeanne.
 - **Informations et questions diverses**
-

L'an deux mille dix-neuf, le 6 février à 18 heures 30, une réunion conjointe de Bureau du Pays Graylois et de la commission finances était prévue dans la Salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 29 janvier 2019.

→ ***Quorum non atteint. Seuls les points non soumis à délibération ont été traités durant la séance.***

Membres du bureau présents : ALBIN Michel, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice.

Porteur d'un pouvoir : /

Membres du Bureau excusés : ALLIOT Michel, CLEMENT Christelle, PAILLARD Claude, RENEVIER Michel. TEUSCHER Gilles.

Membres de la commission Finances présents : MAUCLAIR Michel, MILESI Nicole, TODESCHINI Agnès.

Membres de la commission Finances excusés : BLINETTE Alain, MEULLE Maurice.

Equipe technique : MAIRE Laurence, RAMAGET Amélie.

1-Approbation du compte-rendu du bureau du PETR du 27 novembre 2018

. → *Non traité, faute de quorum.*

2-Fonctionnement du PETR

■ Préparation des documents budgétaires

Le président et Laurence MAIRE présentent les projets de compte de gestion 2018, d'affectation des résultats, de compte administratif 2018 et du budget primitif 2019.

Les principales remarques ou questions émises sont les suivantes :

Concernant le CA 2018, il est demandé que soient détaillés les dépenses des comptes 6156 (maintenance), 6281 (concours divers – cotisations) et 611 (prestations de services), pour expliquer notamment la différence entre le prévisionnel et le réalisé.

Concernant le BP 2019, Nicole MILESI propose d'arrondir le montant de la cotisation à 3,20 euros/hab au lieu de 3,17 euros.

Le président rappelle qu'un prêt bancaire sera sollicité fin 2019 pour les frais du SCoT.

3-Avis du Bureau sur les documents d'urbanisme / de planification

. → *Non traité, faute de quorum.*

4-Informations et questions diverses

■ SCoT

Le président indique que les ateliers DOO du SCoT démarreront le 7 mars. Six séances sont d'ores et déjà programmées. Un calendrier a été établi et sera transmis aux élus du PETR pour qu'ils prennent note des dates le plus en amont possible.

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 19h05.